Certificat d’économie d’énergie

Des aides financières sont proposées aux particuliers par les fournisseurs d’énergies pour financer leurs travaux d’économies d’énergie dans leur logement. Il est ainsi possible d’obtenir une aide Certificat d’économie d’énergie (CEE). Le montant de l’aide dépend des économies d’énergie réalisées et des revenus fiscaux du foyer.

N° de la fiche	Nom de la fiche	Conditions d'éligibilité	Gamme éligible
Général			
BAR-TH-174	Rénovation d’ampleur d'une maison individuelle	Les travaux de rénovation doivent satisfaire les 2 critères suivants : - consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable de la maison, inférieure à 331 kWh/m².an pour tout usage (chauffage, refroidissement et production d'au chaude sanitaire) - un gain énergétique d'au moins 55 % des consommations en énergie primaire pour tout usage (chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire)	- Toutes nos gammes de PAC résidentielles air/eau - Compress 5000 DW
BAR-TH-175	Rénovation d’ampleur d'un appartement		
Pompes à chaleur			
AGRI-TH-108	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	Le coefficient de performance (COP) est mesuré conformément aux conditions de performance nominales de la norme EN 14511-2 pour une température à la sortie de l'échangeur thermique intérieur de 35 °C. Le COP est égal ou supérieur à 3,4.	CS3000AWP éligible, toutes nos PAC eau/eau et air/eau aussi en fonction des performances
BAR-TH-171 **BAR-TH-172**	Pompe à chaleur de type air/eau (BAR-TH-171) et eau/eau (BAR-TH-172)	L’efficacité énergétique saisonnière (ηs) de la PAC selon le règlement (EU) n° 813/2013 de la commission du 2 août 2013 est supérieure ou égale à : - 111 % pour les PAC moyenne et haute température, - 126 % pour les PAC basse température. La PAC est équipée d’un régulateur relevant de l’une des classes IV, V, VI, VII ou VIII telles que définies au paragraphe 6.1 de la communication de la Commission 2014/C 207/02.	Toutes nos gammes de PAC résidentielles (air/eau et eau/eau)
BAT-TH-113	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	L’efficacité énergétique saisonnière (ηs) selon le règlement (EU) n° 813/2013 de la commission du 2 août 2013 est supérieure ou égale à : - 111 % pour les PAC moyenne et haute température, - 126 % pour les PAC basse température.	CS3000AWP
BAR-TH-129	Pompe à chaleur air/air	La puissance nominale de la PAC air/air est inférieure ou égale à 12 kW et son coefficient de performance saisonnier (SCOP) est supérieur ou égal à 3,9.	CL3000i, CL6000i, CLC 8000i, CL5000L, CL5000M
BAT-TH-158	Pompe à chaleur air/air	Pour les PAC air/air ≤ 12 kW : SCOP ≥ 4,2 et SEER ≥ 6. Pour les PAC air/air > 12 kW : ηs,h ≥ 145 % et ηs,c ≥ 250 %.	Gammes résidentielles + VRF Air Flux
BAR-TH-159	Pompe à chaleur hybride individuelle	**1**. Remplacer un générateur existant **2**. L'efficacité énergétique saisonnière (EtaS) du système > 111 % **3**. Le taux de couverture énergétique de la PAC > 70 % des besoins **4**. Référence commerciale unique du système hybride	- Compress hybride commercialisée avec chaudière - Gamme Hybride Condens AW
BAR-TH-166	Pompe à chaleur collective de type air/eau ou eau/eau (inférieure ou égale à 400 kW)	**1**. Remplacer un générateur existant **2**. L'efficacité énergétique saisonnière (EtaS) : - PAC basse température (35 °C) : EtaS > 126 % - PAC moyenne et haute température (> 55 °C) : EtaS > 111 %	Compress 3000 AWP
Chauffe-eau thermodynamique			
BAR-TH-148	Chauffe-eau thermodynamique à accumulation	Coefficient de performance (COP) de l'équipement : - Installation sur air extrait : COP > 2,5 - Toutes autres installations : COP > 2,4	Compress 5000 DW
Chaudières collective/tertiaire			
AGRI-TH-110	Chaudière à condensation pour serres horticoles	La preuve de réalisation de l’opération mentionne l’installation d’une chaudière à condensation et sa puissance thermique nominale.	Condens 7000 FP et Uni Condens 8000 F
BAR-TH-107	Chaudière collective haute performance énergétique	Pour les chaudières Pn ≤ 70 kW : ηs ≥ 90 %. Pour les chaudières 70 kW < Pn ≤ 400 kW : efficacité utile 100 % Pn ≥ 87 % et efficacité utile 30 % Pn ≥ 95,5 %.	Condens 7000 WP, Condens 7000F/FP, Uni Condens 8000 F
BAR-TH-107-SE	Chaudière collective haute performance énergétique avec contrat assurant la conduite de l’installation	Pour les chaudières Pn ≤ 70 kW : ηs ≥ 90 %. Pour les chaudières 70 kW < Pn ≤ 400 kW : efficacité utile 100 % Pn ≥ 87 % et efficacité utile 30 % Pn ≥ 95,5 %.	Condens 7000 WP, Condens 7000F/FP, Uni Condens 8000 F
BAT-TH-102	Chaudière collective à haute performance énergétique	Pour les chaudières Pn ≤ 70 kW : ηs ≥ 90 %. Pour les chaudières 70 kW < Pn ≤ 400 kW : efficacité utile 100% Pn ≥ 87 % et efficacité utile 30 % Pn ≥ 95,5 %.	Condens 7000 WP, Condens 7000F/FP, Uni Condens 8000 F
Chaudières industrielles			
IND-UT-105	Brûleur micro-modulant sur chaudière industrielle	Le brûleur micro-modulant dispose d’une régulation de la teneur en oxygène dans les fumées. Le brûleur micro-modulant a une plage de modulation minimale : - de un à cinq (de 20 % à 100 %) par came électronique pour une chaudière de puissance utile nominale inférieure ou égale à 2 MW ; - de un à huit (de 12,5 % à 100 %) par came électronique pour une chaudière de puissance utile nominale supérieure à 2 MW.	Unimat UT-L
Thermostat connecté et vannes thermostatiques			
BAR-TH-173	Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce	Le dispositif de régulation est composé d’un appareil central qui collecte les informations des dispositifs déportés dans les pièces équipées d’un émetteur de chaleur.	EasyControl CT200 + eTRV